

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.150.000 € Siège social : 13 rue Jean Paul Alaux - CS 41015 - 33072 BORDEAUX CEDEX

## Descriptif du programme de rachat d'actions

Article 241-2 du règlement général de l'AMF

- 1. Assemblée Générale des Actionnaires qui a autorisé le programme de rachat Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2009
- 2. Nombre de titres et part de capital que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au jour de la publication du présent descriptif, la société OXYMETAL détient 289.535 de ses propres titres, soit 9,42% du capital

- 3. Répartition par objectif des titres de capital détenus au jour de la publication du présent descriptif
  - 5.055 titres affectés aux distributions d'actions gratuites aux salariés
  - 284.480 titres non affectés, destinés à de nouvelles opérations, soit d'attributions d'actions gratuites aux salariés, soit de croissance externe
- 4. Objectifs du programme de rachat
  - Opérations de croissance externe
  - Plans de stock options ou d'attribution d'actions gratuites aux salariés
- 5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir, prix maximum d'achat

Part maximale: 10% du capital social Montant maximal autorisé: 3.000.000 euros

Prix maximum d'achat : 20 euros

## 6. Durée du Programme de rachat

18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2009, soit jusqu'au 22 octobre 2010.

